



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Bureau de la Réglementation
et de la Sécurité Routières

DS/BRSR/VTC
Tél. : 01 49 56 60 00
Courriel : pref-vtc@val-de-marne.gouv.fr

**DEMANDE DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR
DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)**

- 1^{ère} demande (1)
 Renouvellement de la carte professionnelle VTC n° _____ délivrée par la préfecture du Val-de-Marne, le (1)
 Changement de département de domicile (1)
 Duplicata suite à perte ou vol (1)
 REVALIDATION CARTE DE CONDUCTEUR DE VTC
MOTIF :

ETAT-CIVIL

Nom (nom de naissance) :
Nom d'usage :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone domicile :

téléphone portable :

Adresse électronique :

Profession actuelle exercée :

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche, ainsi que l'authenticité des documents joints.

A _____, le _____

Signature

A lire attentivement

Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 du code pénal

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; (...) 3° : de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

**DES VALIDATION DE VOTRE DOSSIER PAR LA PREFECTURE, L'IMPRIMERIE NATIONALE VOUS ADRESSERA UN
MAIL POUR LE PAIEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE**

(1) porter une croix dans la case concernée.

Dernière MAJ : 1/4/2021